



CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE

**L'ECOLE SUPERIEURE D'INGENIEURS
PRIVEE DE GAFSA**

(ESIP)

&

**BUREAU D'ETUDES ET
D'ARCHITECTURE GAFSA (BEAG)**

ACCORD DE PARTENARIAT

Entre

BUREAU D'ETUDES ET D'ARCHITECTURE GAFSA, sis RUE HOUCINE BOUZAIENE Gafsa, Tunisie représenté par son Directeur Général Monsieur **Mansour Garoui**

Ci-dessus dénommée « BEAG »,

Et

L'école Supérieure d'Ingénieurs privée de Gafsa (ESIP), sise au campus universitaire sidi Ahmed zarroug, 2112 Gafsa valablement représenté par son directeur Monsieur **Mourad Hmida**.

PREAMBULE

Ce partenariat doit permettre une meilleure connaissance des activités de chacune des deux parties et un enrichissement mutuel dans l'ensemble des domaines visés par le partenariat, à savoir la réalisation d'actions visant à :

- Positionner L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) et BEAG en tant qu'acteurs majeurs dans le développement socio-économique de la Tunisie.
- Favoriser la professionnalisation et l'employabilité des étudiants de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP). Favoriser l'ouverture des étudiants sur le monde des entreprises.
- Positionner BEAG, comme partenaire opérationnel de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) contribuant à l'épanouissement académique et scientifique des étudiants.

Ces objectifs pourront être atteints en mettant en œuvre un plan d'actions organisé selon les axes directeurs suivants :

1. La professionnalisation des étudiants et la facilitation de leur employabilité.
2. L'intervention d'experts de BEAG dans le cadre de séminaires/conférences, organisés par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP).
3. La participation de BEAG à des événements organisés à L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP).
4. La communication des deux parties dans le sens d'une mise en valeur de cet accord. Afin de faciliter la mise en œuvre de leurs objectifs respectifs, les deux parties se sont rapprochées pour conclure le présent accord de partenariat.

ARTICLE 1 : OBJET DE L'ACCORD

Le présent accord de partenariat a pour objet de déterminer les modalités de la collaboration entre les partenaires, concernant notamment les actions décrites dans le plan d'actions défini à l'article 4.

ARTICLE 2 : DURÉE DE L'ACCORD

Le présent accord prend effet dès sa signature par les partenaires et ce, pour une durée de 03 ans renouvelable.

ARTICLE 3 : CONTEXTE DE L'ACCORD

Les partenaires entendent s'assister mutuellement pour mettre en œuvre cet accord et veiller à son bon déroulement.

Le contenu de ce partenariat est susceptible d'évoluer sur accord des deux partenaires sous la forme d'un avenant.

ARTICLE 4 : PROPOSITION DE PLAN D'ACTIONS

Les plans d'actions communs suivent les grands axes définis ci-après, à savoir :

1. La professionnalisation des étudiants :

Cet axe regroupe des actions ayant pour objectif de contribuer à améliorer l'employabilité des étudiants, telles :

a) L'offre par la Société BEAG de projets de fin d'études ingénieurs au profit des étudiants de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP), et ce en fonction des besoins de la Société BEAG .

b) L'offre par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) :

- de la diffusion par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) des offres de stage/PFE et des offres d'emploi auprès des étudiants .
- de l'organisation de journée de présentation de la Société BEAG auprès d'un groupe ciblé d'étudiants.

2. L'intervention d'experts de BEAG dans le cadre de séminaires/ conférences organisés par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) :

Cet axe vise à mettre en avant l'expérience de SOFRECOM Tunisie et son savoir-faire, dans le cadre de séminaires organisés à L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) particulièrement dans le cadre du module d'enseignement.

3. La participation de BEAG à des événements organisés à L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP):

Cet axe porte sur la participation de la Société BEAG aux événements organisés par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP).

En tant que partenaire et en commun accord avec la Direction de la Vie Universitaire de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP), la Société BEAG sera un invité privilégié aux conférences et autres événements scientifiques ou culturels organisés par L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) .

4. La communication des deux parties dans le sens d'une mise en valeur de cet accord :

Cet axe porte sur l'engagement de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) et de BEAG à faire connaître leur partenariat à travers leurs sites web, leurs intranets et des affiches murales, ainsi qu'à communiquer, dans les médias ou tout autre support, sur les actions et réalisations issus de cet accord.

ARTICLE 5 : MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE

Le bon déroulement de cet accord nécessite la création d'un comité de pilotage constitué :

- Pour BEAG, son Directeur Général Monsieur Mansour Garoui
- Pour L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP) son Directeur Monsieur Mourad Hmida.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITÉ

Sont considérées comme confidentielles les informations transmises par l'un des partenaires à l'autre, dont le caractère confidentiel serait expressément mentionné par le partenaire qui les communiquerait, et ce tout au long de la période du partenariat.

Chaque partenaire s'engage à protéger ces informations confidentielles et à ne les utiliser que pour l'exécution de ce partenariat.

POUR BEAG

Nom et prénom : MANSOUR GAROUI
Titre Directeur Général

Fait à : Gafsa
Le : 07/01/2019

Cachet et Signature précédés de la mention « Lu et Approuvé »



POUR L'ÉCOLE SUPÉRIEURE D'INGÉNIEURS PRIVÉE DE GAFSA (ESIP)

Nom et prénom : Mourad Hmida
Titre : Directeur de L'école supérieure d'ingénieurs privée de Gafsa (ESIP)

Fait à : Gafsa
Le : 07/01/2019

Cachet et Signature précédés de la mention « Lu et Approuvé »

